Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 17h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 19 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, Francis Moine, Dominique Déroff, François Kerboul, Françoise Le Borgne, Marc Bodennec, Gwénola Beyer.
Excusés : Noémie Quéré donnant procuration à Stéphane Riou, Bernard Torchen donnant procuration à Francis Moine, Anne-Sophie Le Goff donnant procuration à Françoise Le Borgne, Séverine Guéguen donnant procuration à Marc Bodennec, Cyril Vourch donnant procuration à Gilbert Le Menn.
Secrétaire de séance : Dominique Déroff.

N°2026-2

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 TOUS BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES EN M57 ET M49

Le compte financier unique est une fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.
En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.
Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Budget principal - Commune

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 2 059 402.29 € en recettes et 1 534 421.34 € en dépenses.
Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 152 384.68 € en recettes, 871 554.52 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 280 830.16 €.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_2-DE

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 907 017.61 € et les dépenses à 662 866.82 €, soit un résultat excédentaire de la section de 244 150.79 €.
Compte tenu des résultats antérieurs reportés (213 187.66 €) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 90 400 € et en recettes d'investissement de 50 000 €, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 687 768.61 € (+ 406 938.45 € en investissement, + 280 830.16 € en fonctionnement).

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	1 152 384.68	907 017.61	2 059 402.29
DÉPENSES	871 554.52	662 866.82	1 534 421.34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**280 830.16**	**244 150.79**	**524 980.95**
RÉSULTAT REPORTÉ	/	213 187.66	213 187.66
RÉSULTAT CLÔTURE	**280 830.16**	**457 338.45**	**738 168.61**
RAR		- 50 400	**- 50 400**
RÉSULTAT CUMULÉ	**280 830.16**	**406 938.45**	**687 768.61**

Budget annexe - Assainissement

L'exécution du budget annexe assainissement est arrêtée à la somme de 385 810.98 € en recettes et 119 393.12 € en dépenses.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 114 501.04 € en recettes, 62 326.94 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 52 174.10 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 139 891.53 € et les dépenses à 57 066.18 €, soit un résultat excédentaire de la section de 82 825.35 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (11 819.18 €) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 146 818.63 € (94 644.53 € en investissement, 52 174.10 € en exploitation).

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	114 501.04	139 891.53	385 810.98
DÉPENSES	62 326.94	57 066.18	119 393.12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**52 174.10**	**82 825.35**	**134 999.45**
RÉSULTAT REPORTÉ	0	11 819.18	11 819.18
RÉSULTAT CLÔTURE	**52 174.10**	**94 644.53**	**146 818.63**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_2-DE

Budget annexe - Lotissement

L'exécution du budget annexe lotissement est arrêtée à la somme de 554 334.68 € en recettes et 511 418.02 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 281 082.93 € en recettes, 273 251.75 € en dépenses, et dégagent un résultat excédentaire de la section de 7 831.18 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 273 251.75 € et les dépenses à 238 166.27 €, soit un résultat excédentaire de la section de 35 085.48 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-46 684.52 €) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de -3 767.86 € (- 88 166.27 € en investissement, + 84 398.41 € en fonctionnement).

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	281 082.93	273 251.75	554 334.68
DÉPENSES	273 251.75	238 166.27	511 418.02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**7 831.18**	**35 085.48**	**42 916.66**
RÉSULTAT REPORTÉ	76 567.23	- 123 251.75	- 46 684.52
RÉSULTAT CLÔTURE	**84 398.41**	**- 88 166.27**	**- 3 767.86**

Budget annexe - CCAS

L'exécution du budget annexe CCAS est arrêtée à la somme de 555.63 € en recettes et 3 005.19 € en dépenses de fonctionnement pour un résultat déficitaire de la section de – 2 449.56 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+9 568.99 €) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 7 119.43 €.

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	555.63
DÉPENSES	3 005.19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**- 2 449.56**
RÉSULTAT REPORTÉ	9 568.99
RÉSULTAT CLÔTURE	**7 119.43**

Le vote par le conseil du CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Après présentation des CFUs 2025 du budget principal et des budgets annexes assainissement, lotissement et CCAS, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Gilbert Le Menn, 1er adjoint.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_2-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu ledit dossier
Ouï l'avis de la commission finances réunie le 16 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Donne acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes***
- ***Approuve le compte financier unique 2025 du budget principal***
- ***Approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement***
- ***Approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe lotissement***
- ***Approuve le compte financier unique 2025 du budget CCAS***
- ***Autorise le Maire à signer les pièces afférentes.***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14*	**/**	**/**

**Eric Pennec a quitté la salle et n'a pas participé au vote*

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff